

La fonction redistributive de l'impôt.

Le taux de prélèvement obligataire en France est l'un des plus élevés des pays de l'O.C.D.E. (11,9% du P.I.B. en 2010). La redistribution l'est également (supérieure à 55% du P.I.B.). L'impôt a une fonction redistributive... C'est un prélèvement obligataire, un acte de puissance publique prélevé sans contrepartie, la loi détermine son taux, son assiette et son recouvrement (Article 3 (Constitution), et articles 13 et 14 de la Déclaration de 1789, portant les principes de concertement et de nécessité de l'impôt). N'est recouru à raison des capacités contributives de chacun et sert à financer les charges publiques. L'impôt a une fonction redistributive, de financement des services publics et des prestations sociales. L'équité de l'impôt est une condition de son acceptation sociale, la redistribution par l'impôt vise à compenser les inégalités de revenus... La redistribution peut être verticale... Dans ce cas, elle se fait des ménages aisés vers les plus modestes, ou horizontale, des foyers fiscaux peu nombreux vers les plus nombreux par le biais du quotient familial ou du quotient conjugal de l'échelle fixe du quotient familial de fiscalité sera considérablement augmentée avec le revenu et la nombre d'exploits... Certains pays ont donc, pour rendre l'impôt encore plus redistributif, en faveur des ménages modestes de l'échelle le quotient familial ou de le remplacer par un crédit d'impôt... L'impôt progressif en le revenu par exemple est réputé pour être le plus redistributif et les revenus fixes en un seul montant... L'impôt proportionnel, est quant à lui, réputé pour être le moins redistributif, alors qu'il est appliqué le plus à l'Etat... Son caractère proportionnel est compensé par différents taux / fiscale pour les produits de 1^{ère} nécessité... et en une critique de la T.M.A. orkade.